



## COMPTE RENDU

Secrétaire de Séance : MAMETZ Philippe

Absente : GHIDOSI Nathalie (donne pouvoir à Mr le Maire)

### 1. Compte rendu de la réunion du 11 octobre 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 11 octobre 2021.

### Délibération DM

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de délibérer pour faire une décision modificative au budget pour combler le manque de crédits au chapitre 65.

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
65888.D-RF	0.00 €	2 000.00€	2 000.00 €
615231.D-RF	12 500.00 €	- 2 000.00 €	10 500.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°5/2021.

### Informations :

Bilan complet des travaux situé chemin des Chartreux et route d'Esquerdas, montant total des travaux 131 917.75€ HT soit 158 121.30€ TTC avec 26 203.55€ de TVA.

Total des subventions 103 341.83€ soit 78.34%

FCTVA (remboursement TVA) en 2022 : 25 470€

Participation financière de Wisques : 29 309.47€

### 2. Liaison douce rue de l'Ecole (entre la rue de la Rose et le centre du village).

- DSIL :

Dans le but d'assurer la sécurité des résidents de la rue de la Rose du nouveau lotissement et des personnes autres usagers voulant rejoindre le centre du village par la rue de l'Ecole/RD212, le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un accotement piétonnier sous forme de chemin piéton/ liaison douce et d'extension du réseau pluvial.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat par le biais de la D.S.I.L. 2022, dans le cadre du Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.

Le coût pour la création de la liaison douce est estimé à 28753.36€ HT soit TTC 34304.03€

### Plan de financement :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
-Frais de notaire	1000,00	DSIL 2022	11501.34
-Bureau étude VRDAO	1250,00		
-Blot électricité	1503.36	Amande de police Département	8626.01

-Travaux	25000,00		
(Y compris Frais de géomètre)		Fonds propres et Emprunts	8326.01
<b>Total</b>	<b>28753.36</b>		<b>28753.36</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter l'Etat pour l'obtention de la subvention « DSIL 2022 » pouvant être accordée sur les projets concernant l'aménagement de la liaison douce rue de l'Ecole et d'extension du réseau pluvial.

Dans le but d'assurer la sécurité des résidents de la rue de la Rose du nouveau lotissement et des personnes autres usagers voulant rejoindre le centre du village par la rue de l'Ecole/RD212, le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un accotement piétonnier sous forme de chemin piéton/ liaison douce et d'extension du réseau pluvial.

Entre la rue de la ROSE et le centre du village.

Les travaux consisteront en :

- Etude réalisée par le bureau VRDAO ;
- Un relevé topographique et bornage réalisé par le bureau INGEO ;
- Un aménagement de la liaison douce rue de l'Ecole, de la rue de la Rose vers le centre du village suivant descriptif présenté au conseil ;
- Modification de l'éclairage public et de la signalisation ;
- Réalisation d'un acte d'achat ou d'une convention de servitude à perpétuité avec monsieur Michel BAILLY propriétaire de la parcelle N° A 141 pour l'acquisition ou l'utilisation d'une surface d'environ 72 m<sup>2</sup> et d'extension du réseau pluvial ;
- Les frais d'acte par maître STOVEN notaire à Saint-Omer ;
- Lancer un appel d'offre afin d'attribuer la réalisation du chantier ;
- Effectuer des demandes de subventions DETR, DSIL, Amande de Police, CCPL, etc.

Coût total de l'aménagement d'environ 28753.36€ HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- A sollicite les bureaux VRDAO et INGEO
- D'effectuer l'achat partielle ou de réaliser 'une convention de servitude à perpétuité avec monsieur Michel BAILLY propriétaire de la parcelle N° A 141 pour l'acquisition ou l'utilisation d'une surface d'environ 72 m<sup>2</sup> et d'extension du réseau pluvial ;
- De solliciter maître STOVEN pour réaliser l'acte ;
- De lancer l'appel d'offre afin d'attribuer la réalisation du chantier ;
- D'Effectuer des demandes de subventions DETR, DSIL, Amande de Police, CCPL, etc.

### 3. Subventions 2022 accordées aux Associations :

Le Maire interroge les membres du Conseil Municipal sur le montant des subventions pour l'année 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser les subventions aux associations de la manière suivante :

- ASCW : 200.00 €
- WL : 200.00 €
- Comité des Fêtes : 1 600.00 € (en deux fois selon les besoins) : 1 000.00 € puis 600.00 €.
- La Croix Rouge : 200.00 €

- GDON : 30.00 €.

#### **4. Tarifs location de salle Michel Biauxque :**

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite modifier les tarifs de location de la salle Michel BIAUSQUE.

Le Maire propose de ne pas augmenter le tarif de la location de salle.

#### **Rappel des tarifs 2021 :**

Tarif E du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre et

Tarif H du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars et du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre.

#### **Tarifs Wisquois :**

Tarifs E – Location 110 € - Caution 60 € - Supplément de 50 € si l'organisateur ne nettoie pas la salle après usage.

Tarif H – Location 150 € - Caution 60 € - Supplément de 50 € si l'organisateur ne nettoie pas la salle après usage.

#### **Tarifs extérieurs :**

Tarifs E - Location 250 € - Caution 500 € - Supplément de 50 € si l'organisateur ne nettoie pas la salle après usage.

Tarif H – Location 300 € - Caution 500 € - Supplément de 50 € si l'organisateur ne nettoie pas la salle après usage.

#### **Tarif à la journée en semaine :**

Le Conseil Municipal considère que le tarif semaine pour une journée est particulièrement attractif, et propose d'appliquer ce tarif quel que soit le nombre de jours, soit 100€ la journée en été et 125€ la journée en hiver.

La caution de 500€ s'appliquera pour toute la période.

Ces tarifs seront applicables aux nouveaux contrats pour 2022, signés après le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle.

#### **5. Convention territoriale globale avec la CAF, validation de la convention entre la CAF et la CCPL :**

La Caisse d'Allocations Familiales entretient depuis des années un partenariat privilégié avec les communes au service des habitants.

Après de nombreuses années de contractualisations via le Contrat Enfance Jeunesse, la CAF s'est réinterrogée sur ses modalités partenariales.

La Convention Territoriale Globale est désormais le nouveau socle des relations contractuelles.

Elle définit pour 5 ans un projet social partagé afin de maintenir et développer les services aux familles. La CTG, sur le territoire du pays de Lumbres, se structure autour de 6 orientations stratégiques déclinées ci-dessous :

- Petite Enfance : Mieux concilier la vie professionnelle, personnelle et familiale des familles du territoire -
- Parentalité : Valoriser le rôle de parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants
- Jeunesse : Poursuivre la structuration d'une offre éducative, diversifiée, pour les enfants et les jeunes du territoire
- Animation de la vie sociale : Soutenir le développement de l'animation de la vie sociale sur le territoire
- Habitat : Participer à l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire
- Accès aux droits et aux soins : Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme- Permettre l'accès aux soins et lutter contre le non-recours

Les communes, de par leur action de proximité, la gestion de leur équipement, services et dispositifs, contribuent aux objectifs identifiés dans la CTG.

La CTG est alors co-signée par la CAF, les communes, et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, dans le respect des compétences de chacun.

Cette signature, qui doit intervenir avant le 31 décembre 2021, conditionne le versement par la CAF des bonus territoires pour lesquels des conventions d'objectifs et de financement seront conclues avec les gestionnaires de services.

Cet engagement permet par ailleurs aux communes de candidater aux autres appels à projets, subventions de la CAF, dans le respect des conditions spécifiques de chacun des dispositifs.

La CAF restera l'interlocuteur privilégié des communes et continuera à se mobiliser pour l'accompagnement des projets.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Approuver les termes de la convention Territoriale Globale
- Autoriser Monsieur le maire ou son représentant, à signer ce document ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

#### 6. Travaux 2022 :

- Levé topographique Défense Incendie :

Pour info, la société SCP BLEARD LECOCQ de Boulogne sur Mer retenue (voir délib du 11/10/21 n°35-21) a réalisé sa mission et facture sa prestation pour un montant de 795.00€ HT.

- Réparation de soutènement bois rue de l'Ecole suite au sinistre du 13/10/2021 :

Devis de LEROY TP pour un montant de 1 660.00€ HT soit 1 992.00€ TTC.

Désigné par AXA, un expert est intervenu le 26/11/2021 validant le devis. L'assurance AXA (agence Dambricourt) remboursera le sinistre.

Le Conseil autorise le Maire à faire effectuer les travaux par l'entreprise LEROY TP et accepte le remboursement par l'assurance AXA.

- Pour info, le Maire propose au Conseil de prolonger le soutènement bois jusqu'à l'entrée de la propriété de Mr CARON, rue de l'Ecole pour un coût de 3 275.00€ HT soit 3 930.00€ TTC.

Le Conseil n'en voit pas l'utilité, rejette ce projet considérant un autre de cet aménagement produirait un effet négatif sur la vitesse des véhicules.

- Travaux pluviaux rue de l'Ecole (zone virage au niveau du petit château), dans le but de réduire les nuisances d'eau sur la chaussée, lors des fortes précipitations pouvant nuire à la sécurité des usagers.

- Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer quelques aménagements :

- Création d'avaloir avec galets pour faciliter l'évacuation de l'eau, prolongé d'une goulotte,
- Création d'un regard grille à l'intérieur du virage,
- Reprise de voirie.

Le devis proposé par l'entreprise LEROY TP s'élève à 5 135€ HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à effectuer les travaux pour un montant maximum de 5 135€ HT, mais demande à Mr le Maire et l'Adjoint aux travaux de trouver une solution pour en réduire le coût.

#### 7. Questions diverses :

❖ **APRT :**

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'association APRT de Saint-Omer pour intervenir sur la commune sur les tâches comme par exemple les espaces verts, petits travaux divers extérieurs et intérieurs.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire de négocier un accord avec l'APRT.

❖ **Eclairage public :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la FDE62 accompagnée par les Ets BLOT vont proposer un dispositif à mettre en place au niveau des transfos permettant de réguler l'intensité de l'éclairage public à certaines heures de la nuit, le but étant de réduire la consommation d'électricité.

❖ **Comité européen des Régions :**

Le Maire évoque le courrier reçu concernant le Comité européen des Régions.

Le Maire précise qu'il y participe et demande si d'autres conseillers souhaitent s'y joindre, pas de réponse positive.

❖ **Brigade verte :**

Le Maire évoque l'opportunité de créer une brigade verte à l'échelle de la CCPL en partenariat avec l'association d'insertion « Campagne service », l'idée est d'agir dans les espaces verts.

Le Conseil donne un avis favorable.

❖ **Plan hivernal :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les tarifs pour la saison hivernale 2021 / 2022 concernant le déneigement et le sablage.

**Déneigement seul :** 65€ de l'heure

**Sablage seul :** 190€

**Déneigement et sablage :** 255€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire sur ces tarifs.

❖ **Opération nettoyage Hauts de France :**

Le Maire informe le Conseil sur l'opération Hauts de France propres, dates prévues le samedi 19 et dimanche 20 mars 2022.

Le Conseil émet un avis favorable.

❖ **Les parcours du cœur Hauts de France :**

Dans la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2022, l'idée est d'organiser un parcours au départ de Wisques.

Le Conseil semble intéressé par ce projet.

❖ **Plantation des sujets en isolé :**

Suite au sinistre chemin piétonnier rue de l'Ecole, au niveau de l'Abbaye St Paul, il y a lieu de remplacer des pieds de charmilles, également de compléter les manques route d'Hallines.

Le Maire propose le devis d'Actipaysage pour un montant de 456.00€ TTC.

Le Conseil accepte ce devis.

❖ **Trottoirs rue de la Fontaine :**

Le sujet des trottoirs rue de la Fontaine a de nouveau été évoqué, le Maire rappelle qu'en réponse à un courrier de Wisquois, il a précisé que le chantier pourrait être réalisé au plutôt en 2024 mais avant, une consultation avec les riverains devra être

*réalisée en 2022 afin d'en définir les contours des travaux et les dispositions à prendre. Différents schémas devront être présentés fin 2022, début 2023, des demandes de subventions devront être établies, les adjoints prendront en charge ce dossier.*

*❖ Inter village :*

*Le Maire donne la parole à Mr DILLY, conseiller, afin de restituer sa participation à la réunion à Zudausques sur le sujet d'un inter village. La date retenue serait le 22 mai 2022, chaque commune participante, suivant ses possibilités, devra présenter 2 jeux aux choix. Une enquête d'intérêt sera réalisée auprès des Wisquoises et Wisquois. La prochaine réunion aura lieu le 15 janvier 2022 au matin.*

*Wisques, le 9 décembre 2021*

*Gérard WYCKAERT*

*Le Maire,*